

## Groupe de travail Emploi Formation

Réunion du 20 mai 2025

### Etaient présents :

Vincent Bady – SYNAVI  
Emmanuel Chow-Chine – AFDAS  
Ariane Naegelen – DRAC AURA  
Antonia Vitti – CGT Spectacle  
Sabine Danquigny – France Travail Scènes et Images  
Ubavka Zaric – DRAC AURA  
Frida Morronne – Réseau RNCAP  
Sébastien Duenas – SUD  
David Labruyère – CGT  
Emmanuelle Delerue – Les forces musicales  
Anne Carrier Dornier – FEVIS / Scène Ensemble  
Amélie Guillermet – SMA  
Bertrand Furic – SMA  
Sarah Battegay – SMA  
Marjorie Glas – Coord. COREPS

### Tour d'actualité

**Antonia Vitti (SFA CGT)** explique que le 24 mai à 15h aura lieu une manifestation sur la place des Célestins, suivie d'une déambulation festive. Les revendications sont les suivantes : contre l'austérité budgétaire qui continue à être menée par le gouvernement ; contre la guerre et le réarmement ; contre l'abaissement du seuil de la TVA ; contre le glissement du budget de la culture ; Urgence Palestine qui risque d'être dissolue ; continuité des revenus pour les artistes auteurs autrices  
La Ville de Lyon baisse de 50 000€ à 15 000€ son aide pour le GIP Cafés Cultures. L'enveloppe est donc déjà épuisée et cela engendrera plus de travail illégal pour les spectacles occasionnels.

**Sabine Danquigny (France Travail Scènes et Images)** confirme la baisse de participation de la Ville de Lyon au GIP Cafés Cultures, suite à une réunion qui a eu lieu lundi pour présenter les dispositifs du GIP.

**Vincent Bady (SYNAVI)** s'adresse à Ubavka Zaric pour faire part des inquiétudes quant aux baisses des aides. Les retards inquiètent les lieux et équipes artistiques. Des décisions sont-elles en cours au niveau de la DRAC AURA ?

**Ubavka Zaric (DRAC AURA)** répond que le budget spectacle vivant n'a pas été touché. Mais le budget de la formation de de l'aide à l'action culturelle baisse au national de 15%. La situation très difficile pour eux mais ils mènent un travail par territoire et par structure pour essayer de répondre au mieux.

**Vincent Bady (SYNAVI)** demande ce qu'il en est des options artistiques dans les lycées ?

**Ubavka Zaric (DRAC AURA)** répond qu'aucune orientation n'a été donnée par le ministère pour cette baisse qui concerne l'action culturelle. Il revient à chaque DRAC de décider.

**Amélie Guillermet (SMA)** est nouvelle dans le groupe. Elle travaille à Jaspir et sera en binôme avec Sarah Battegay pour représenter le SMA au COREPS.

**Anne Carrier Dornier (FEVIS / Scène Ensemble)** informe que le syndicat Scène Ensemble relaie la mobilisation de samedi. Par ailleurs, ils sont en pleine structuration. Ils ont élu les délégués des différents collègues. Les élections nationales auront lieu début juin lors de l'AG. Ils ne disposent pas encore de la feuille de route pour une prise de décision, une concertation sera nécessaire en amont.

**Bertrand Furic (SMA)** précise que cette année ils ont réussi à préserver leurs financements. L'enjeu est maintenant d'avoir une visibilité à 2-3 ans. Il fait le constat que cela ne concerne pas que le milieu associatif, ni la région AURA : en Occitanie il y a aussi des baisses et des négociations. En Pays de la Loire, le CEFEDM ne recrute pas cette année.

**Sarah Battegay (SMA)** ajoute que le SMA vient de publier une cartographie pour alerter sur les questions de concentration dans le secteur des musiques actuelles.

Une MCAC (Mobilisation et Coopération Art et Culture) avait été lancée par l'UFISC et signée par une quarantaine d'organisations du champ des arts, de la culture et de l'ESS. Aujourd'hui, au vu de la double crise majeure, une nouvelle MCAC est lancée avec une trentaine d'organisations qui ont signé.

**Vincent Bady (SYNAVI)** informe d'un acte de censure sur le festival Mix'Arts en Isère du fait du département de l'Isère qui a supprimé ses subventions à cause de la participation du rappeur Médine.

**Amélie Guillermet (SMA)** répond qu'un communiqué de presse va sortir à ce sujet

**Sarah Battegay (SMA)** complète : elle représente l'UFISC au sein de l'Observatoire des Libertés Associatives qui a été saisi. Il s'agit d'une situation qui mêle libertés associatives, de création, de programmation. Il faut outiller juridiquement les adhérents face à la censure pour être les plus réactifs et justes possibles face à ces attaques qui sont de plus en plus fréquentes.

**Ubavka Zaric (DRAC AURA)** informe que la DRAC a également été saisie et qu'ils sont en lien avec la structure. La question juridique de cette entrave est complexe car il existe peu de jurisprudence sur ce sujet et c'est difficilement prouvable. La DRAC s'est saisie de la question de la liberté de création et travaille sur l'élaboration d'un pacte régional. Il est possible qu'il y en ait une présentation en COPIL du COREPS, mais c'est encore prématuré d'en parler, l'avis des élus est nécessaire.

**Antonia Vitti (CGT Spectacle)** demande où en est la nomination d'un conseiller défenseur de la liberté de création au sein de la DRAC au niveau régional.

**Ubavka Zaric (DRAC AURA)** répond qu'il ne s'agit pas d'un poste mais d'un référent ; et que c'est elle qui occupe cette fonction.

## **Convention régionale de lutte contre le travail illégal**

**Marjorie Glas (Coord. COREPS)** rappelle qu'un des points à l'ordre du jour est de prendre une décision de principe sur la mise en œuvre d'une convention régionale de lutte contre le travail illégal.

**Anne Carrier Dornier (FEVIS / Scène Ensemble)** a trouvé intéressant que cela ait permis à l'Occitanie d'étudier leurs spécificités régionales. Elle a également retenu que leur convention était plus précise et exigeante que la convention nationale. Comme si le milieu lui-même avait mis en place un système de vigilance voire d'alerte. La DREETS est centrale dans la réflexion. Le COREPS n'est pas selon elle l'instance par laquelle on peut rédiger cette convention. Une autre manière d'aborder la chose serait de travailler sur la connaissance de notre territoire et de faire une campagne de communication ciblée sur les bonnes pratiques.

**Vincent Bady (SYNAVI)** indique que pour le SYNAVI, ils sont en attente des décisions nationales du syndicat suite à l'AG annuelle. Il ne pourra pas s'engager aujourd'hui. Par ailleurs, il pointe que le document sur les employeurs occasionnels d'Occitanie est très bien fait. Nous avons besoin d'une meilleure connaissance des pratiques au niveau régional. La visio avec l'Occitanie a pointé la crise terrible actuelle. La convention risque d'être une arme à double tranchant par rapport aux politiques publiques : les subventions sont nécessaires pour rester dans la légalité, mais la convention apporterait aussi plus de contrôles sur des compagnies qui sont déjà en difficultés. Les représentants des services de contrôle de l'Etat ne sont pas présents aux réunions. Il est important d'avoir des échanges avec eux.

**Marjorie Glas (Coord. COREPS)** informe qu'elle est en contact avec la représentante de l'URACTI (Unité de contrôle à compétence régionale chargée de la lutte contre le travail illégal), qui souhaite participer au débat. Elle demande au groupe s'il souhaite convier l'URSSAF autour de la table.

**Antonia Vitti (SFA CGT)** retient de l'intervention d'Occitanie qu'il n'y a plus de moyens mais qu'ils vont continuer quand même, ce qui représente pour elle une dérive dangereuse. Il faut se rappeler qu'au bout de la chaîne il y a des personnes qui sont souvent exploitées avec une espèce d'illusion / d'accord tacite du graal de l'intermittence. Elle trouve l'instauration de la cellule de veille intéressante pour bien faire circuler l'information et arrêter les pratiques malveillantes : c'est là que la convention régionale est intéressante. Il faut continuer de respecter les lois et le Code du travail. La CGT est pour la défense des salariés et appelle à continuer des travaux dans le temps pour mettre en place la convention régionale.

**Sébastien Duenas (SUD)** indique que cela viendrait rejoindre une grande campagne de sensibilisation qu'ils étaient en train de mettre en œuvre avant que la crise n'arrive. Il est important de ne pas regarder que par le prisme des structures conventionnées. Il s'agit d'un outil symbolique et de veille

**Frida Moronne (Réseau RNCAP)** fait part d'une remarque pour le milieu du conte qui est surtout composé de petites structures : il faut trouver des outils pour aider ceux et celles qui ne réussissent pas à rentrer dans le cadre très rigide de la loi. On n'échappera jamais au travail illégal car on ne peut pas faire autrement, des marges existent. La responsabilité de l'employeur est souvent sur les épaules de l'artiste. Il y a un besoin de formation, d'outils légaux. Ce document doit apporter de l'aide à ces zones d'ombres. Il faut inventer des outils administratifs car les réglementations de travail ne sont pas adaptées au secteur du spectacle vivant.

**Sarah Battegay (SMA)** rejoint ce qui a été dit avant. Le SMA est encore en attente de la réponse au national.

**Emmanuelle Delerue (Forces musicales)** indique qu'elle attend également le retour du national.

**Bertrand Furic (SMA)** considère que tout ce qui permet de former, sensibiliser les organisateurs occasionnels de spectacle est bien. Il y a une vigilance à avoir sur les résidences et répétitions qui ne sont souvent pas payés.

**Sarah Battegay (SMA)** pointe le contexte d'affaiblissement du FONPEPS qui est sous doté et le besoin d'un accompagnement du secteur.

**Antonia Vitti (CGT Spectacle)** ajoute que le GIP Cafés Cultures est porté par des bénévoles sur le territoire. C'est antinomique de ne pas signer une convention régionale.

**Marjorie Glas (Coord. COREPS)** précise qu'une réunion COREPS aura lieu à Avignon avec les directions nationales des syndicats lors de laquelle cette question sera mise en débat. Elle a l'impression que la DGCA a envie d'aller dans ce sens-là. Elle propose de repousser la prise de décision à la rentrée. En septembre, il faudra commencer à identifier les lieux de sensibilisation prioritaires sur la région.

**Ubavka Zaric (DRAC AURA)** ajoute que la convention nationale a été signée par les syndicats, si on ne travaille pas une convention régionale, la convention nationale s'appliquera. L'avantage d'une convention régionale c'est qu'elle pourrait être adaptée à notre territoire.

**Ariane Naegelen (DRAC AURA)** complète : pour avoir été présente à la réunion GIP Cafés Cultures, elle a constaté dans le public des artistes rencontrant des difficultés à faire valoir leurs droits auprès des collectivités. Il y a beaucoup de méconnaissance et fausses croyances. La convention régionale permet de rappeler les règles.

**Anne Carrier Dornier (FEVIS / Scène Ensemble)** ne voit aucun problème à signer la convention car ce n'est que l'application de la loi, mais la signature d'une convention régionale ne permet pas de communiquer. Il faut identifier les endroits où il y a des nœuds. Quelles pourraient être les sources d'informations pour cette cartographie ?

**Ubavka Zaric (DRAC AURA)** répond que l'intérêt de la convention régionale est de réunir tous les partenaires et poser une méthodologie de travail et de suivi qui permette d'améliorer la situation des artistes et réduire au maximum le travail illégal

**Sabine Danquigny (France Travail Scènes et Images)** va dans le sens d'Ubavka Zaric : la convention régionale sert à associer d'autres acteurs pour avoir plus d'impact

**Antonia Vitti (SFA CGT)** partage un exemple concret d'une structure lyonnaise qui a recours au travail illégal. Ils sont en contact avec le responsable de la structure et tout semble correct sur les documents bilans. Il faut donc croiser les données avec l'URSSAF, France travail, sinon ils n'ont pas de chiffres sur lesquels s'appuyer. Avec la mise en place d'une cellule de veille régionale, la convention régionale ne serait pas une copie de la convention nationale, elle serait adaptée au territoire pour être efficace.

**Vincent Bady (SYNAVI)** revient sur le terme souvent utilisé de « cellule de veille » pour pointer qu'elle peut prendre une autre forme qu'une convention régionale.

**Frida Morronne (Réseau RNCAP)** demande s'il faut l'unanimité.

**Marjorie Glas (Coord. COREPS)** répond que toutes les organisations n'ont pas besoin de signer. Le collectif des marionnettes par exemple souhaite participer au travail mais ne pourra pas signer. Il faudra demander à la DREETS s'il est possible d'engager des partenaires sans le formalisme d'une convention régionale. Elle prend note du dissensus sur la question. Il faut que les organisations prennent une décision au national. En septembre, le groupe pourra commencer à travailler sur les points de fragilité. Elle demandera à la DREETS d'être représentée, mais la présence de l'URSSAF lui semble prématurée.

**Antonia Vitti (CGT Spectacle)** demande concrètement ce qui bloque l'écriture d'une convention régionale

**Anne Carrier Dornier (FEVIS / Scène Ensemble)** considère qu'il ne faut pas aller plus loin que ne va déjà la loi sur le travail illégal, pour ne pas se donner de restrictions supplémentaires. En revanche, elle est d'accord avec la mise en place d'une cellule de veille et un travail sur la connaissance du territoire.

**Vincent Bady (SYNAVI)** trouve que ce qui est intéressant sur la convention régionale c'est l'aspect cellule de veille et connaissance du territoire régional et des lieux les plus problématiques.

**Pour Sarah Battegay (SMA)**, l'intérêt est clair : pouvoir étudier les spécificités régionales. Mais du côté des organisations, il y a besoin d'une même réponse sur tous les territoires pour avoir une cohérence nationale. Il y a besoin d'un formalisme. Le travail d'une cellule de veille pourrait être mené en dehors d'une convention.

### Préparation de la réunion du 19 juin 2025

**Marjorie Glas (Coord. COREPS)** rappelle la tenue d'une réunion de concertation avec les établissements d'enseignement supérieur. Elle rappelle dle contexte : celui d'un travail mené depuis plusieurs mois, parti de la question des relations directions / salariés avec le constat que beaucoup d'employeurs (notamment les directeurs artistiques) ont des difficultés à prendre en charge leurs responsabilités d'employeur. L'idée est de travailler avec une série de structures d'enseignement supérieur pour échanger autour des modules qu'elles peuvent mettre en place pour la formation des étudiants à leurs droits sociaux ; étudiants qui seront de futurs salariés mais potentiellement de futurs employeurs aussi.

**Ubavka Zaric (DRAC AURA)** précise que toutes les écoles forment aux droits sociaux. Le problème est que la formation reste très théorique et est trop loin de la réalité. Il y a un problème de temporalité. Il faudrait rendre les formations plus ancrées dans la réalité professionnelle. Il serait intéressant d'avoir un vadémécum qui serait mis à disposition des étudiants avec des cas très concrets de choses à faire et ne pas faire, au format questions-réponses.

**Marjorie Glas (Coord. COREPS)** rappelle les 5 structures repérées : CNSMD, CEFEDM, Master Lyon 2, GACO Arts et l'ENSATT. Les retours ont été rapides et positifs. Seront présents : le CEFEDM, GACO Arts et le CNSMD. En revanche, l'ENSATT et le Master Lyon 2 sont intéressés mais pas disponibles. Le CEFEDM suggère que le CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants – rattaché à Lyon 2) participe également. Le groupe donne son accord.

**Ubavka Zaric (DRAC AURA)** considère qu'il manque d'autres établissements : l'ENS, l'Ecole de la Comédie, les classes préparatoires des conservatoires notamment.

**Marjorie Glas (Coord. COREPS)** répond que le groupe a fait le choix de réduire à 5-6 écoles dans un premier temps pour travailler plus finement.

**Anne Carrier Dornier (FEVIS / Scène Ensemble)** demande ce qu'il est des Universités de Savoie et de Grenoble.

**Marjorie Glas (Coord. COREPS)** demande les points de vue de chacun à ce sujet. Elle a le sentiment que comme le groupe est exclusivement formé de structures du spectacle vivant, il y a besoin de rester sur des écoles du spectacle vivant.

**Antonia Vitti (CGT Spectacle)** n'était pas présente la dernière fois. L'idée de ne pas rentrer tout de suite dans l'action, mais d'abord d'interpeler les écoles pour avoir leurs ressentis et points de vue, avant d'élargir.

**Anne Carrier Dornier (FEVIS / Scène Ensemble)** trouve qu'il n'est pas possible d'inviter un établissement national et pas les autres. Cela risque de froisser certains établissements. La présence de la Comédie lui semble importante.

**Emmanuel Chow-Chine (AFDAS)** : d'autant plus qu'ils ont mis en place un parcours pour les directeurs.

**Ubavka Zaric (DRAC AURA)** ajoute qu'il est important d'entendre ceux qui s'occupent de l'insertion des jeunes artistes car ils connaissent leurs lacunes à la sortie de l'école.

**Marjorie Glas (Coord. COREPS)** répond que tous les établissements mentionnés seront invités. Elle propose l'ordre du jour suivant : les entendre sur ce qui est fait en insertion, suggérer la création d'un vadémécum.

**Vincent Bady (SYNAVI)** appelle à prendre en compte les réalités des situations dès l'insertion au travail, il est favorable au développement d'une forme de transmission sur ces questions-là (façon alternance, compagnonnage, stages...)

**Sarah Battegay (SMA)** informe qu'elle fait partie du pacte EMMA avec 20 entreprises du spectacle. Il serait intéressant à la fois d'aborder des questions techniques mais aussi la question de l'attractivité des métiers, ainsi que la question des attentes et du rapport au travail qui ont changé.

**Marjorie Glas (Coord. COREPS)** précise que certaines écoles se questionnent sur comment accueillir les étudiants qui sortent qui ont un idéal et qui sont désenchantés. Faut-il les préparer à un monde plus dur ?

**Anne Carrier Dornier (FEVIS / Scène Ensemble)** pose la question de la méthodologie pour la prochaine réunion : l'invitation de structures fait-elle partie d'une autre étape de groupe de travail ? ou est-ce envisagé dès le mois prochain ? quel est l'objectif ? la création de sous-groupes de travail ?

**Marjorie Glas (Coord. COREPS)** propose de d'abord les inviter et de faire état des lieux des travaux. Il est nécessaire de savoir ce qu'ils font en matière de droit social., d'interroger la question du rapport au travail des étudiants qui est lié à ces enjeux. La question de l'insertion est une autre chose. Ce serait un premier temps de rencontre et d'interconnaissance pour voir ce que ça donne.

**Amélie Guillermet (SMA)** propose que ce soit une première rencontre pour l'interconnaissance suivie d'une enquête plus poussée sous la forme d'un questionnaire ?

**Sarah Battegay (SMA)** pense que c'est une bonne idée.

**Marjorie Glas (Coord. COREPS)** pose une vigilance à ne pas être donneur de leçon mais plutôt dans une posture d'écoute. Il faudrait voir comment les établissements souhaitent nous solliciter.

**Emmanuel Chow-Chine (AFDAS)** aimerait poser la question de l'adéquation des parcours universitaires avec les attentes sur certains métiers. Les établissements sont ouverts à avoir des retours sur les professionnels sur leurs attentes. Il n'agirait ainsi pas d'une simple réunion mais plutôt d'un groupe de travail à moyen terme.

**Anne Carrier Dornier (FEVIS / Scène Ensemble)** appelle à faire valider l'idée du vadémécum et du questionnaire lors de cette réunion.

**Marjorie Glas (Coord. COREPS)** conclue avec un point sur le campus des métiers et de la qualification (CMQE).

**Ubavka Zaric (DRAC AURA)** explique ce qu'il en est. A la sortie de la crise du COVID dans le cadre de France 2030, un programme a été lancé qui s'appelait « transformations et métiers d'avenir ». L'idée était de déposer un projet dans l'ensemble des écoles supérieures nationales. Ubavka anime le réseau régional. Le projet national n'a pas pu être déposé. Mais l'idée était de voir comment des écoles du périmètre du spectacle vivant pourraient créer une chaîne d'enseignement complémentaire pour créer une dynamique différente pour les étudiants, une dynamique d'insertion professionnelle : cela a finalement abouti à un projet de campus des métiers de qualifications. Ces campus sont des réseaux qui prennent en compte les lycées et les établissements d'enseignement supérieur, et qui ont un lien avec les réseaux professionnels. Une réflexion est en cours sur la création de ce campus. Une collaboration est indispensable avec la DREETS, France Travail...

**Marjorie Glas (Coord. COREPS)** explique avoir été invitée à assister à une réunion. Pierre Vallier qui accompagne les écoles à la création de ce campus, a contacté Marjorie pour solliciter le COREPS dans cette démarche. Ce pourrait être un endroit pour mobiliser les travaux portés dans le groupe. Pour que les campus soient validés, il faut justifier de la présence des branches syndicales. Marjorie fera part au groupe des futures sollicitations.